

QUEL URBANISME POUR PARIS EN 2030 ?

La révision du Plan local d'urbanisme continue.
Donnez votre avis sur les grandes orientations
du Projet d'aménagement et de développement
durables (PADD) !

Du 21 janvier au 1^{er} avril 2022



Quel urbanisme pour Paris ?

PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLAN
LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES, DEUXIÈME ÉTAPE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lancée en décembre 2020, la révision du PLU amorce une deuxième étape : celle de la rédaction de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le projet de Ville sur lequel s'appuie l'ensemble du PLU. Après le débat en novembre des grandes orientations du PADD en conseil de Paris, la concertation se déroule du 21 janvier au 1^{er} avril 2022.

Qu'est-ce que le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ?

Le PADD est le document socle du PLU. Il définira les grandes orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire et opérera une transformation dans notre manière de concevoir la ville, en mettant les enjeux sociaux, patrimoniaux et environnementaux au cœur du règlement. Ce projet va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

Une réflexion partagée

La concertation, déjà engagée pour l'étape du diagnostic, se poursuit pour cette deuxième étape de révision pour permettre au public d'enrichir et nourrir le travail engagé sur les grandes orientations pour le Paris de demain. **C'est un document stratégique et c'est pourquoi vous êtes vivement invité-e-s à participer aux différents temps de concertation.**

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC (AVRIL-JUILLET 2021)

Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien-ne-s et Francilien-ne-s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base du diagnostic territorial réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur). **Vous vous êtes principalement exprimé-e-s sur la thématique Environnement, nature et santé** formulant vos attentes en matière de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la qualité de vie, sur la chaleur en ville, la végétalisation et le partage de l'espace public. D'autres constats ont été faits sur la protection des commerces de proximité, l'accessibilité et la qualité des logements, la préservation du patrimoine et de l'esthétique de la ville.

Une synthèse de cette étape est disponible sur paris.fr et sur idee.paris.fr.

Et après ?

Vos contributions sur l'avant-projet de PADD viendront à leur tour enrichir le travail d'écriture des projets de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces deux éléments du PLU feront à leur tour l'objet d'une concertation : **3^e TRIMESTRE 2022**. Avant l'arrêt d'un projet de PLU bioclimatique au conseil de Paris : **FIN 2022 - DÉBUT 2023**.

POUR RAPPEL :

Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols. Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments de paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés. Pour les années à venir et dans une perspective de développement durable, il fixe pour tou-te-s les objectifs, particulièrement en matière d'aménagement.

Pourquoi réviser le PLU ?

Pour répondre aux grands enjeux climatiques, sociaux, économiques et environnementaux que rencontre Paris. Pour développer une ville adaptée aux changements climatiques qui viennent.

Un PLU bioclimatique, qu'est-ce que c'est ?

Le caractère bioclimatique du futur Plan local d'urbanisme renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond qui est porté à la conception de la ville et à l'urbanisme parisien grâce aux principes du bioclimatisme.



NEUF ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARIS DEMAIN

Riche des enseignements du travail réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et des contributions des Parisien-ne-s lors de la première étape de concertation sur le diagnostic, la Ville porte désormais à concertation un avant-projet du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

DÉCOUVREZ CI-DESSOUS LES NEUF ORIENTATIONS SUR LESQUELLES VOUS ÊTES INVITÉ·E·S À VOUS EXPRIMER.

UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

1 LA NATURE EN VILLE

La question environnementale prend une place de plus en plus marquante dans les préoccupations des Parisien-ne-s, notamment car les prévisions climatiques prévoient une multiplication des phénomènes extrêmes (fortes chaleurs, crues...). Pour affronter les défis à venir, Paris souhaite renforcer la place de la nature.



2 LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et assumer sa responsabilité dans la lutte contre le changement climatique, la Ville envisage d'utiliser le bâti et la mobilité comme éléments décisifs dans sa stratégie énergétique et la réduction de son empreinte carbone, pour apporter des bénéfices d'usages et environnementaux.



3 LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour intégrer la qualité de vie dans la manière de penser et d'aménager la ville, le PLU envisage de limiter les risques liés à l'exposition au bruit et à la pollution de l'air. Il vise à assurer une meilleure qualité paysagère, avec le renforcement des espaces végétalisés et la restauration de la biodiversité, et enfin améliorer l'offre d'équipements publics et leur accessibilité.



UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

9 LA TRANSFORMATION DU BÂTI

La raréfaction des emprises libres est l'occasion de promouvoir la réhabilitation plutôt que la destruction. Néanmoins, la création de nouveaux logements et services reste nécessaire au fonctionnement de la ville. Le PLU bioclimatique propose une nouvelle manière de construire, plus sobre et respectueuse de l'existant.



8 LES PAYSAGES PARISIENS

La mise en valeur de la beauté de Paris est une des ambitions du PLU : conserver et réutiliser plutôt que démolir et reconstruire, veiller à un usage frugal des ressources... La Ville souhaite valoriser les points de vue et les perspectives, ses multiples identités, son patrimoine urbain et penser la nature comme un élément de patrimoine.



7 LE QUARTIER DU QUART D'HEURE

La notion de quartier du quart d'heure renvoie à une certaine façon de faire la ville pour qu'elle permette de trouver l'essentiel près de chez soi. La Ville souhaite optimiser le fonctionnement des équipements publics et sportifs, protéger et intégrer les commerces de proximité, en prenant en compte les besoins de l'ensemble des publics.



UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

4 LE LOGEMENT

Droit fondamental, le logement constitue le premier facteur de stabilisation des ménages les plus précaires et conditionne l'accès aux autres droits sociaux comme la santé, l'éducation, le travail, etc. La ville de Paris souhaite améliorer l'accès à tou-te-s à un logement digne, abordable et adapté et développer un parc de logements qualitatif.



6 UNE VILLE PRODUCTIVE

Pour capitaliser sur ses savoir-faire dans une démarche porteuse de sens social et environnemental, Paris envisage d'encourager l'intégration urbaine des activités liées à l'innovation, à la production et au patrimoine, valoriser les déchets de l'économie circulaire, pour réduire l'impact des activités humaines sur la nature, et promouvoir l'agriculture urbaine.



5 PARIS, VILLE CAPITALE

Pour mettre la centralité de Paris au service de tou-te-s les Métropolitain-e-s, la Ville souhaite poursuivre le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du numérique et partager à tou-te-s ses services et richesses.



UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AMBITIEUSE QUI SE POURSUIT

Le dispositif de concertation réglementaire sur le PADD est enrichi d'une concertation élargie : réunions publiques, temps forts, ateliers et ambassadeur-ric-e-s du PLU sur le terrain, promenades thématiques... L'ensemble du dispositif est déployé à l'échelle des arrondissements mais également à l'échelle parisienne.

Des ateliers thématiques sont prévus en mars 2022 pour s'approprier et se former aux grandes orientations du PADD.

Sur [idee.paris.fr](https://www.paris.fr), répondez au questionnaire en ligne ! Donnez votre avis sur ces neuf orientations et les actions à mettre en œuvre pour les réaliser. Vous pourrez les prioriser mais aussi en proposer de nouvelles.

POURQUOI CONCERTER ?

Pour **permettre à tou-te-s** ceux-celles, individus, associations et organisations diverses qui s'intéressent au devenir de Paris **de s'informer, de s'exprimer, d'échanger et de contribuer** sur les grandes orientations du PADD.

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

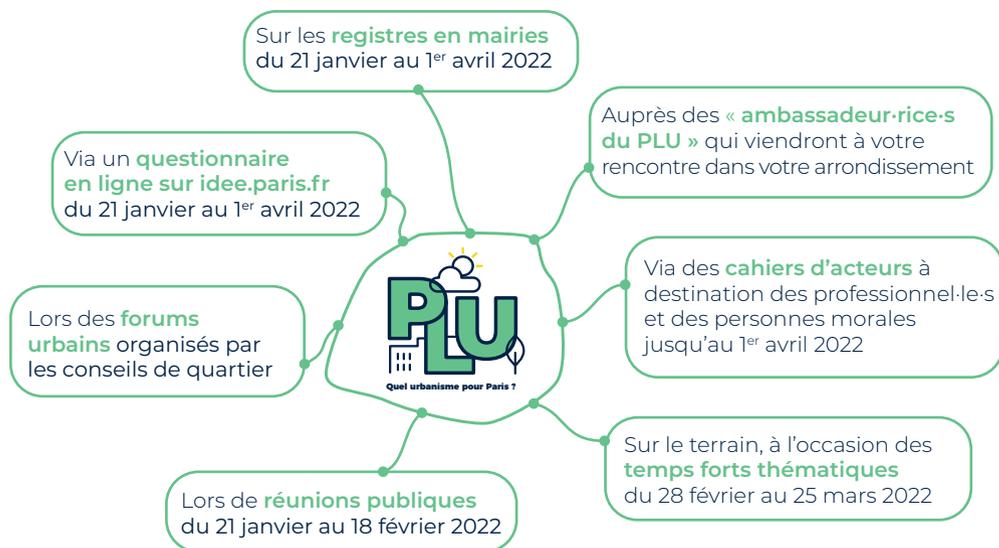
DU 21 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2022, votre participation est attendue pour définir les grandes orientations du futur PLU bioclimatique !



Comment s'informer ?

- le site internet paris.fr et les sites des mairies d'arrondissement ;
- l'annonce par voie de presse et l'affichage ;
- l'exposition en mairies.

Comment contribuer / participer ?



PROCHAINE ÉTAPE 3^E TRIMESTRE 2022

Dans le cadre de la concertation sur le projet de règlement et les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

L'avant-projet du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est disponible sur idee.paris.fr et en version papier au sein des mairies d'arrondissement.